



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Développement, fabrication et commercialisation de nouveaux produits de la Pêche et de l'Aquaculture

L'innovation et le développement de nouveaux produits constituent aujourd'hui un enjeu important pour renforcer la compétitivité des entreprises marocaines du secteur des produits de la mer.

Dans ce cadre, la FENIP, en partenariat avec le Centre Spécialisé de Valorisation et de Technologie des Produits de la Mer (CSVTPM) de l'INRH à Agadir, lance un Appel à Manifestation d'Intérêt visant à accompagner une entreprise du secteur dans son projet de développement d'un nouveau produit de la pêche.

Objectif de l'AMI

L'objectif est d'accompagner l'entreprise dans les différentes étapes de son projet, de l'idée du produit jusqu'à sa fabrication et sa commercialisation, en mobilisant l'accompagnement de la FENIP et l'expertise technique du CSVTPM/INRH.

Modalités d'accompagnement

La FENIP assurera l'accompagnement et la coordination du projet, notamment à travers l'orientation de l'entreprise, le suivi des différentes étapes et la coordination avec les intervenants concernés.

Le CSVTPM/INRH apportera son expertise technique pour les prestations nécessaires au développement du nouveau produit, selon les besoins du projet.

Les prestations techniques du CSVTPM/INRH sont payantes et seront prises en charge directement par l'entreprise sélectionnée. Les prestations, ainsi que leurs tarifs, sont détaillés dans le devis établi par le CSVTPM/INRH, joint en annexe au présent AMI.

Entreprise bénéficiaire

Une (1) entreprise sera sélectionnée sur la base de la pertinence et de la faisabilité de son projet.

L'entreprise sélectionnée bénéficiera ainsi de l'accompagnement et du suivi de la FENIP, tandis que les prestations techniques du CSVTPM/INRH seront réalisées conformément au devis annexé et aux modalités convenues directement avec l'entreprise.

Dernier délai de dépôt des candidatures : Mardi 03 novembre 2026.